

**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée  
**Band:** 10 (1889)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Correspondance : lettre du Zambèze, de M. D. Jeanmairét  
**Autor:** Jeanmairét, D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-133651>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bon marché, qui ont étouffé de précieuses industries indigènes, qu'il aurait fallu encourager avec soin. Il serait déplorable que les opérations commerciales des Européens n'eussent pour but que le lucre, et que les Africains, privés de leurs travaux utiles et laissés dans leur ignorance primitive, tombassent dans un état de sujétion pire que leur condition présente. Leur magnifique pays ne réclame qu'un peu d'aide pour que les ressources en soient utilisées; eux-mêmes s'élèveront s'il sont soutenus, mais aucune entreprise politique, commerciale ou scientifique ne sera possible si elle ne se propose avant tout la suppression effective de la traite des esclaves.

---

## CORRESPONDANCE

### **Lettre du Zambèze, de M. D. Jeanmairat.**

Séshéké, Zambèze, 21 juin 1889.

Je vais essayer de répondre à vos principales questions. L'esclavage chez les Ba-Rotsé s'étend à toute la population. Ainsi, le roi a le droit de prendre à son service n'importe quel fils de chef, dont il fait un *secomboa*, c'est-à-dire un chef des gens de sa maison ou un surintendant pour la chasse, la pêche, le tribut et d'autres travaux. D'autres fils de chefs sont appelés par lui à devenir chefs de village ou de tribu. En un mot, c'est le roi qui, avec l'aide de ses conseillers, confère toutes les charges dans le royaume. Le roi a encore le droit de prélever un tribut humain sur chaque chef, duquel il prend les sujets mâles ou femelles dont il a besoin. En outre, chaque année, le roi envoie des licomboas, ou chefs, enlever des enfants, surtout chez les Ma-Totela, les Ba-Toka et les Ma-Subia. Ces expéditions ne sont pas toujours très productives, car dès qu'on apprend l'approche des envoyés du roi, les parents cachent leurs enfants. Les petits chefs de village se prêtent volontiers à ce stratagème et répondent aux envoyés du roi que leurs gens sont dispersés et introuvables. Alors, si une battue des bois ou des roseaux échoue, les gens du lekheto (des péages), s'en retournent à vide à la Vallée, sans encourir la colère du roi qui est habitué à ce mode de faire. D'autre part, une expédition semblable n'échoue jamais complètement; tout le butin humain est amené au roi qui, après avoir fait son choix, distribue le reste aux autres chefs et à ses ambassadeurs tout d'abord, en rétribution de leurs peines.

Ces expéditions sont le fléau du pays, non seulement à cause des razzias de gens qu'elles exécutent, mais aussi parce que les messagers pillent les villages, battent les gens, font bonne chère aux dépens des victimes. C'est pour cette raison que les gens se dispersent le plus possible, qu'ils cachent leur nourriture loin des villages dans des trous soigneusement recouverts. En revanche, il faut dire que les pauvres envoyés du roi mourraient de faim s'ils n'usaient de violence pour

se procurer des vivres. Les ordres du roi de pourvoir aux besoins de ses messagers, ne servent à rien, et quelquefois nous avons vu sous nos yeux ces derniers se servir eux-mêmes sans que, dans nos cœurs, nous pussions les blâmer, bien que nous ayons toujours réprouvé devant eux tout acte semblable de violence et engagé les gens à leur donner de plein gré. Les Ba-Rotsé disent : *rea tsualela morena* (nous enfantons pour le roi) ; les esclaves corrigent ce dicton en disant : *rea tsualela Ba-Rotsé* (nous enfantons pour les Ba-Rotsé). Voilà pour ce qui concerne l'esclavage en temps ordinaire. Dans les expéditions guerrières, le butin humain appartient à celui qui le capture, après que le roi et le chef du guerrier ont pris leur bonne part. En d'autres termes, il faut que les esclaves aient la main heureuse pour qu'il leur reste quelque chose ; les plus fortunés auront surtout en partage une femme, ou une jeune fille ou un enfant. Il en est de même pour l'autre espèce de butin, le bétail par exemple, beaucoup d'esclaves en possèdent quelques têtes. Même en dehors du butin de la guerre, les bergers des Ba-Rotsé ont tous une ou deux vaches qui leur appartiennent en propre ; en outre, ils ont le droit de traire certaines vaches pour leur entretien journalier. Chaque chef agit avec ses gens comme le roi le fait avec lui. Il donnera à celui-ci une femme, à celui-là une vache, à un troisième un esclave. Il y a donc peu d'esclaves qui ne soient maîtres à leur tour, même les esclaves des esclaves ont aussi des esclaves. Ce qui est particulier à ce pays, c'est que les chefs prennent pour femmes leurs esclaves et donnent leurs filles en mariage à leurs esclaves. Il en résulte que les chefs sont en relation de famille avec bon nombre de leurs gens ; c'est sans doute par ce moyen qu'ils conservent quelque ascendant sur ceux-ci. A proprement parler, il n'y a pas de chefs dans ce pays où tout le monde est chef. Au premier abord, les Ba-Rotsé sont avec leurs esclaves dans les rapports très familiers, presque paternels. Ils les battent bien quelquefois, les tuent même ; mais, somme toute, les esclaves ont beaucoup de liberté, ils peuvent, presque impunément, refuser de faire certains travaux. Rien ne démontre mieux le peu d'autorité dont jouissent les chefs, que la dernière expédition de chasse aux Matsui. Il leur a fallu plusieurs semaines pour rassembler, au nom du roi, une partie seulement de leurs gens et non moins de peine pour les empêcher de se sauver tous sur le théâtre d'action. Lors de la dernière guerre, Ratau, le général en chef de Seshéké, partait seul avec ses enfants et deux ou trois esclaves, après avoir vainement attendu ses gens. « Oh ! non » répondit-il, « ils me suivront dès qu'ils me sauront en route. » Il ne s'agissait ici que d'aller piller les Ma-Choukouloumbé. Lors du sac de Seshéké par Lethsuala (Morantsiane), les chefs se sauvaient tous seuls, abandonnés de leurs esclaves. En cas de difficultés entre un chef et un esclave, celui-ci se réfugie chez le roi, et même lorsqu'il reçoit une punition corporelle, il devient sujet du roi plus souvent qu'il n'est renvoyé à son chef. J'ai entendu dire, mais ceci demande confirmation, que le roi a décidé de donner une défense à quiconque tuera un éléphant ; le chasseur aurait le droit d'acheter ce qu'il voudrait avec sa défense et de partager le butin avec son chef. Toutefois, cette mesure ne paraît pas être en faveur, à cause des querelles que le partage du butin peut faire surgir entre les intéressés (maîtres et esclaves).

Vous me demandez encore : s'il arrive qu'une mère esclave soit séparée de ses enfants; hélas! c'est le cas généralement, non seulement pour les victimes de la guerre, mais aussi pour celles du tribut. Les captifs sont les derniers esclaves, mais au bout de quelques années, ils sont sur le même pied que les autres; ils font d'emblée partie de la nation. Constamment, un principal esclave est élevé au rang de petit chef; le nombre de ceux-ci est incalculable. Le nom de Ba-Rotsé ne s'applique pas seulement à des Ba-Rotsé d'origine, tant s'en faut, c'est bien plutôt le nom général donné aux chefs, de quelque tribu qu'ils descendent. Si ces derniers conservent le pouvoir, c'est qu'il y a entre eux un esprit de solidarité mutuelle, des relations de famille, et que les tribus soumises n'ont pas l'esprit de corps, pas d'unité, pas de chefs. Je ne pense pas même qu'un homme de talent et de courage parmi les esclaves pût les libérer; la jalousie des autres annulerait tous ses efforts, il n'y a pas de patriotisme chez eux. Ce que je viens de dire répond à deux autres de vos questions, c'est-à-dire que les enfants de l'esclave appartiennent à son chef ou au roi et qu'il n'y a, en fait d'affranchissement, qu'une amélioration de l'esclavage pour les plus habiles. Tous sont esclaves et sans doute le roi aussi; la nation tout entière est liée à la même chaîne. Entre eux, les chefs font des marchés de bétail, de bateaux, dont les esclaves sont la monnaie; ou bien ils en font des échanges. La vente des esclaves, la traite au dehors, est maintenant interdite par le roi. Du côté du sud, elle est impossible à cause de Khama et du côté de l'ouest, les Mambare ont acheté ou achètent encore des esclaves des chefs, mais je crois qu'ils ne le font plus ouvertement et que le nombre en est peu considérable.

Voici maintenant un autre sujet intéressant. Il y a deux mois, notre poste nous a été apportée par un de nos chasseurs de l'an dernier. Il est venu, au nom d'une Société de Kimberley, essayer de passer avec le roi et les principaux, un contrat, d'après lequel il recevrait le droit exclusif de la recherche de l'or dans tout le pays des Ba-Rotsé. Il demande l'autorisation de construire, d'établir des routes à son gré, même des railways, de rendre la route du fleuve navigable pour un petit steamer etc., et désire n'introduire que de braves gens dans le pays, une vingtaine dès l'année prochaine, et pas de spiritueux. En retour de la concession accordée, cette société offrirait au roi une rente annuelle de 300 liv. sterl. et un fort beau cadeau de fusils et de munitions dès aujourd'hui. En outre, ce Monsieur est chargé par un représentant de la Be-Chuanaland Exploration Company Limited, de faire signer, au nom de cette dernière, un contrat demandant le monopole exclusif du commerce de tout ce pays; le contrat stipule qu'aucun spiritueux ne sera introduit dans le pays; cette seconde Société désire établir des magasins sur cette rive, ainsi qu'un service de poste régulier. Elle offrirait au roi une rente annuelle de 100 liv. sterl. Le négociateur est à la Vallée et nous attendons impatiemment l'issue de ses négociations. Les Ba-Rotsé ont tout intérêt à accepter, d'autant plus que les Ma-Tébélé sont pour eux une menace constante. En ce moment ils passent le fleuve en-dessous de Wanky et les espions du roi ne savent pas encore s'ils se rendent ici ou chez les Ma-Choukouloumbé. Le danger sera encore bien

plus réel si les Boers arrivent à déposséder Lobengula de son pays et à le refouler sur cette rive. En réponse à une lettre adressée l'an dernier, par nous, à Lobengula, M. Holm de la Société des missions de Londres, nous répond au nom du roi que, même en cas d'invasion, nous n'aurions rien à souffrir des Ma-Tébélé; il ajoute que nous devons plus compter sur l'intérêt de Lobengula à se conserver le bon vouloir des blancs que sur sa parole donnée. De tous côtés, le moment présent est critique pour ce pays.

De notre œuvre, il y a peu de chose à dire : la reprise de l'école après la chasse aux Matsui, nous a amené peu d'élèves. Le jeune chef est à ses champs ainsi que tous les autres, à peu près. La première ardeur pour l'étude semble être tombée chez la plupart d'entre eux et nos principaux auditoires sont ceux de la campagne. Mon cheval nous permet, à tour de rôle, de voir plusieurs villages chaque dimanche et il mérite bien l'intérêt de nos amis. Ma maison est sous toit mais non couverte, et il y a encore du travail pour plusieurs mois afin de la rendre habitable. Aarone m'a été d'un précieux secours dans cette bâtisse. De la Vallée, les dernières nouvelles étaient peu bonnes; la maladie sévit dans l'école de Séfoula, et M<sup>me</sup> Coillard est toujours peu bien. Nous attendons l'arrivée de M. Jalla pour porter du renfort à notre doyen dont la tâche dépasse les forces à cette heure. Nous n'avons pas eu de journaux cette année et ne savons les nouvelles que par nos lettres; il nous tarde fort de les recevoir.

26 juin; nous avons eu cette nuit un degré centigrade au-dessus de zéro, le minimum de cette année. Le maximum à l'ombre est 45° à 46° dans la saison chaude.

Kazungula, 31 juillet 1889.

Je suis ici depuis 8 jours pour nos bagages et M. Coillard m'a rejoint hier. Le négociateur dont je vous ai parlé a réussi à passer un contrat pour l'or. Il a obtenu en concession le pays compris entre la Mæhele, la route de guerre pour aller chez les Ma-Choukouloumbé, la Kafoué et le Zambèze. Il payera au roi une rente annuelle de 200 liv. sterl. et le 4 % du produit des mines.

En revanche la demande de la Be-Chuanaland Company touchant le monopole commercial a échoué; mais le roi l'a invitée à faire un libre commerce dans ce pays.

J'aurai sans doute à attendre encore une semaine avant de pouvoir penser à retourner au logis.

D. JEANMAIRET.

## BIBLIOGRAPHIE <sup>1</sup>

*Frederik Jeppe*. MAP OF THE TRANSVAAL OR S. A. REPUBLIC AND SURROUNDING TERRITORIES. Pretoria, 1889, 1 : 1,000,000. — Grâce à leurs mines d'or, le Transvaal et les contrées voisines attirent, en ce moment-

<sup>1</sup> On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique explorée et civilisée*.